

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du 23 février 2012**



Présents

Exécutif	MM. Marc Michela Alain Corthay Etienne Murisier	maire adjoint adjoint
Bureau du Conseil	MM. Jean-François Jordan François Mégevand Yannick Dupraz	président vice-président secrétaire
Conseillers-ères municipaux-ales	Mmes Julia Collis, Jennifer Gabaz, Isabelle Meier, Corinne Ménétrety, Coranda Pierrehumbert, Ania Schwab, Valérie Sella	
	MM. André Favre, Jean-Baptiste Leclercq, Jacques Petitpierre, Léon Piller, Florio Togni	
Personnel communal	M. Michel Vazquez	secrétaire général

Absent-e-s excusé-e-s

-

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2012
 2. Communications du Bureau du Conseil
 3. Communications du Maire
 4. Projet de délibération :
 - **01/2012** : Ouverture d'un crédit d'investissement pour l'aménagement de la route de la Repentance, du carrefour route de la Repentance / chemin du Stade et des transversales du chemin du Stade
 5. Rapports des commissions
 6. Rapports des représentants au sein des commissions externes
 7. Divers.
-

Le Président ouvre la séance à 20h15.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2012

Le procès-verbal est approuvé sans remarques.

2. Communications du Bureau du Conseil

a) Votations du 11 mars 2012

Le Président a reçu, en tant que Président du Conseil, un email de Pierre Pricat - dont il fait la lecture - qui incite à voter "Non au mercredi matin" lors de la votation du 11 mars; il propose de consulter le site internet créé à cette occasion: www.nonaumercredimatin.ch. Le Président rajoute à titre d'information que le Ski Club de Meinier, dont il fait partie, a pris position clairement contre le mercredi matin à l'école.

Alain Corthay a été surpris que le Ski Club se positionne de cette manière. La discussion se prolongera hors Conseil.

3. Communications du Maire

a) Plan stratégique de développement (PSD) de la Pallanterie

Le Maire indique qu'une séance publique d'information organisée par le DCTI est prévue le mercredi 14 mars 2012 à 19h00 à l'aula du Cycle du Bois-Caran à Collonge-Bellerive, pour faire part du développement du PSD de la Pallanterie et expliquer comment vont être menées les études. Cette séance est destinée aux Autorités et aux populations des Communes de Collonge-Bellerive, Corsier et Meinier. Cette présentation avait été souhaitée par Meinier pour mieux informer la population. Un tous ménages informera cette dernière en indiquant les résolutions votées, ainsi que le site internet permettant d'accéder aux documents du Plan Directeur cantonal. Le lien spécifique au PSD sera également mis en évidence sur notre site internet.

b) Projet d'extension de la ZIAP et de la zone sportive

Il donne ensuite des explications sur la zone d'extension prévue à l'aide d'un plan projeté à l'écran. La demande de renseignements correspondante a été approuvée par l'Etat.

Le Maire signale qu'André Favre avait relevé à juste titre que le déclassement de cette zone d'extension, tel qu'il a été proposé, ne correspondait pas à ce qui était prévu dans notre Plan directeur communal. Comme pourrait le compléter Pascal Tanari, souligne le Maire, cela s'explique par le fait que les réflexions ont tenté de créer une continuité de bâtiments dans cet axe en direction de la Capite, que ce soit en zone industrielle ou en zone sportive. L'idée est de prévoir la construction d'une halle de sport et d'une piscine intercommunale. Il a signalé à la Fondation de la Pallanterie et à la Commune de Collonge-Bellerive l'intervention du Conseil municipal par rapport à la mouvance un peu différente dans notre Plan directeur communal, bien que celui-ci ne soit qu'une intention de ce qui est souhaitable pour la Commune et ne peut donc pas toujours être considéré comme quelque chose de définitif. Il semble qu'il serait dommageable en l'état de modifier le projet d'implantation éventuel de cette zone tel qu'il a été déposé, mais tout cela va être retravaillé et étudié, avant de déposer en fin d'année le projet de loi de modification de

zone pour son déclassement, qui s'opérera séparément pour l'extension de la ZIAP et celle de la zone sportive.

André Favre se demande pourquoi le Plan directeur communal ne reflète que des intentions, alors qu'il est possible d'émettre un préavis négatif sur le Plan directeur cantonal, qui lui ne semble pas exprimer seulement des intentions.

Le Maire indique qu'au niveau communal, le Plan directeur ne peut pas faire entrer en force légale un développement. L'ensemble doit être validé par le Grand Conseil par le biais de la loi susmentionnée, dont le projet sera déposé en fin d'année, en principe pour la zone industrielle (la zone sportive viendra plus tard). Nos mandataires (dont Pascal Tanari) commenceront ce travail dès le 6 mars.

La Fondation de la Pallanterie (FITIAP) propose, même s'il y a des différences au niveau de la répartition des bâtiments, de partager à parts égales (50/50) pour les deux Communes, les revenus des zones commerciale et sportive étendue de part et d'autre de la limite territoriale Meinier-Collonge-Bellerive (parcelle au Nord de la FITIAP). Par ailleurs, les honoraires assez importants de ces études sont pris en charge en totalité par la FITIAP en ce qui concerne la zone industrielle, ce qui est appréciable. Au niveau du timing, le rythme n'est pas accéléré, c'est la suite logique de la demande de renseignements qui a été déposée. Un des buts consiste à déduire les 1'000 à 1'500 emplois projetés dans le cadre de cette extension aux 3'000 emplois qu'il faudrait créer selon le PSD Pallanterie, puisque cette étude est intégrée dans ce dernier.

En réponse aux diverses questions, le Maire rappelle que le projet initial prévoyait une piscine intercommunale, une halle de sport, etc. L'étude de faisabilité avait abouti à une estimation du coût total de 80 millions, ce qui avait sonné l'arrêt provisoire de ce projet. L'idée est à relancer, mais Meinier ne souhaite pas en assumer le leadership, puisque nous sommes satisfaits de nos installations. Il faudra donc qu'une des Communes se lance et qu'un travail commun soit fait avec les neuf autres, pour chercher des solutions financières. Tout cela prendra un certain temps, probablement quelques années.

Alain Corthay rajoute que Collonge-Bellerive étant particulièrement demandeuse en terrains de foot, il serait politiquement plus logique d'avoir ces terrains du côté de la route de la Capite. L'étude du projet d'extension déterminera ce qui globalement est le plus adapté, en tenant compte de tous les aspects avec les différents partenaires.

c) Façades de l'école / salle de gym

A rénover, car les façades déteignent par rapport au Centre du village tout neuf, prévient **le Maire**. Une délibération sera votée à hauteur d'environ Fr. 250'000.-, pour repeindre et rénover les façades de ces bâtiments de plus de 20 ans. Trois devis ont été demandés. Ce sujet sera discuté en commission.

d) Fiscalité - recettes 2011

Nous venons de recevoir les résultats des recettes fiscales 2011. Au niveau des revenus fiscaux, nous sommes pile dans le budget, qui se montait à Fr. 5'365'000.-, alors que nous recevrons Fr. 5'354'000.-. Espérons que les charges correspondront également, ce dont le Maire ne doute pas, puisque ses collègues sont attentifs également à tenir les budgets.

Plus de détails en commission des Finances et après celle-ci.

e) Centre du village

Alain Corthay signale que nous avons reçu de mauvaises nouvelles pendant les vacances de février, à quinze jours de l'ouverture de la crèche pour le personnel et à 3 semaines de l'ouverture pour les enfants. En effet, les architectes ne garantissent plus la livraison du bâtiment collectif au 12 mars pour les enfants, mais au 2 avril, en partie à cause des conditions climatiques très difficiles qui ont empêché de couler les résines prévues sur les sols, ce qui a retardé le reste des travaux. C'est tout d'abord un gros problème pour les parents et leurs enfants, qui ne sont avertis que 3 semaines avant d'un report de délai d'un mois. Deuxièmement, 15 personnes sont engagées au 1^{er} mars et n'auront pas de travail. Les architectes ne sont à priori pas prêts à assumer la perte engendrée par le coût salarial d'environ Fr. 50'000.-, ainsi que les Fr. 25'000.- des rentrées financières des parents.

Les jardinières pourront quant à elles procéder à l'emménagement dans les locaux le 22 mars.

Le Maire continue sur le restaurant, dont la cuisine sera accessible dès le 22 mars également, les autres locaux du restaurant et le salon de coiffure devraient pouvoir débiter leur exploitation début avril. Les architectes sont évidemment contrariés par ces retards et vont prendre contacts avec les entreprises pour tenter d'obtenir une partie des indemnités de retard. Concernant les logements, les premiers locataires sont rentrés, comme déjà annoncé, le 1^{er} février. La suite est en cours. A ce jour, voici l'état des lieux des logements :

logements	occupés ou attribués / nombre total	occupés par des personnes âgées	en cours d'attribution ou libres
2 pièces	11 / 12	4 à 5	1 pas encore attribué
3 pièces	8 / 9	4	1 en cours d'attribution
4 pièces	10 / 12	la moitié environ	2 en cours d'attribution
5 pièces	13 / 16	(pas indiqué)	3 en cours de visite
6 pièces	7 / 8	(pas indiqué)	1 libre, qui va être mis sur le marché

Des petits soucis sont apparus au niveau des buanderies, 2 machines sur 4 par immeuble étant raccordées. Les machines à laver individuelles ne sont pas prévues, excepté pour les 5 pièces en duplex pour lesquels des aménagements vont permettre d'en installer - aux frais des locataires, puisqu'ils n'ont pas d'accès direct à l'allée et aux buanderies via l'ascenseur.

D'autres petits problèmes sans gravité ou critiques sont apparus, mais c'est tout à fait normal selon la Régie pour des immeubles neufs, ces détails vont être finalisés au fur et à mesure, conclut **Etienne Murisier**.

f) Promotions citoyennes

Alain Corthay signale que sur la vingtaine de jeunes atteignant leur majorité cette année, quelques-uns se sont excusés et six vont être reçus en Mairie lundi prochain à 18h00 pour leur offrir un apéritif. Il les accueillera en présence de la commission PEEJ et d'Etienne Murisier. Ils se rendront ensuite ensemble au spectacle organisé au Théâtre du Léman.

g) Sortie du Conseil

Le Président prie l'assemblée de réserver d'ores et déjà la date du 13 octobre pour la prochaine sortie du Conseil, dont il sera question lors de la prochaine commission ad hoc.

h) Repas des Aînés

Remerciements d'**Alain Corthay** à François Mégevand pour l'album photos réalisé à l'occasion du repas des Aînés, qu'il met en circulation.

i) La Rampe

La Rampe organise une soirée d'animation le 8 mars dès 18h00 avec quelques interventions et un petit spectacle d'improvisation. Tout le monde est le bienvenu à cette soirée et merci à Coranda Pierrehumbert pour l'article dans la Tribune Rives-Lac.

4. **Projet de délibération**

- **01/2012** : Ouverture d'un crédit d'investissement pour l'aménagement de la route de la Repentance, du carrefour route de la Repentance / chemin du Stade et des transversales du chemin du Stade

Etienne Murisier donne des explications sur les aménagements routiers envisagés, en projetant le plan correspondant et en répondant aux questions qui surgissent. Il est suggéré d'installer une barrière-chicane pour freiner les enfants qui débouleront sur le chemin du Stade depuis les traverses en provenance du parc du Centre du village. En effet, la couleur envisagée du cheminement et de la partie qui se prolongera sur la route étant la même (Colclair), cela risque de donner une impression faussée de sécurité aux enfants s'il n'y a pas de frein physique au moment d'accéder à la route. Suggestion retenue.

Le Président lit la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 14 voix pour, soit à l'unanimité.**
(délibération votée en annexe)

Alain Corthay précise, afin de remettre les choses à leur échelle, qu'à titre de comparaison, ce montant voté correspond à une année de gestion de la crèche, dont certains reprochent parfois le coût excessif.

5. **Rapports des commissions**

a) Finances (FIN)

Rien à signaler selon **le Président**. La prochaine réunion est prévue pour l'examen des comptes.

b) Santé-Social & Aide au Développement (SAD)

Julia Collis rapporte qu'hormis les projets surprise pour la sortie des aînés - qui vont donc le rester pour l'instant, rien de particulier. Elle a suivi une petite formation en 2 étapes auprès de la Fédération genevoise de coopération, qui traitait de la vulgarisation sur les axes de réflexion à mener lorsque l'on veut distribuer des subventions aux différentes associations. Cette réflexion sera partagée en commission.

c) Petite Enfance, Ecole & institutions pour la Jeunesse (PEEJ)

Florio Togni rappelle que l'Escalade et la Fête de Noël se sont bien passées. Remerciements aux différentes associations qui se sont impliquées. Nous avons reçu en janvier lors de la commission, trois jeunes adultes qui ont créé l'association "Les jeunes de Meinier", anciens usagers de la Rampe et d'autres activités de la Commune. Ils souhaitent créer un lieu dans lequel ils pourraient organiser des activités de loisirs et des ateliers, voire des petits services à rendre, etc. Une vingtaine de membres s'est déjà rallié à cette association. Ils sont encadrés par les TSHM (travailleurs sociaux hors murs). Ils ont fait une très bonne impression à la commission, qui pense qu'ils méritent un soutien de notre part, c'est pourquoi ce sujet est amené au Conseil pour avoir son avis et les aider à trouver un lieu pour réaliser leurs buts. C'est une problématique importante d'une partie de la population, qui mérite une attention particulière. Leur action prolongerait celle de la Rampe, puisque les utilisateurs de celle-ci sont plus jeunes (préados). Des expériences de locaux autogérés existent ailleurs (Puplinge et Choulex) et méritent d'être soutenues par les Autorités. Toutes les idées, critiques, locaux et/ou lieux potentiels dans le village sont les bienvenus. Il souhaite que ce point soit discuté lors du prochain Conseil.

d) Environnement, Routes & Agriculture (ERA)

Ràs selon **Léon Piller**.

e) Sports, Culture & Loisirs (SCL)

La commission s'est réunie le 27 janvier, indique **André Favre**. Le Festival Antigél a été évoqué, qui s'est depuis déroulé en février, dans plusieurs communes rajoute **Etienne Murisier**. A Meinier, il était présent au concert de blues, précédé d'un spectacle de danse, tous deux de très bonne qualité, bien qu'ils n'aient accueilli que 80 spectateurs. Les organisateurs étaient satisfaits; le coût était un peu élevé (Fr. 2'500.- + gratuité de la salle et tous ménages offert) et l'entrée payante. La communication est à améliorer, leur dépliant étant trop condensé pour être facilement lisible. La publicité devra être mieux travaillée avec eux pour la prochaine édition, ce d'autant que le délai entre leur annonce et la date du concert était trop court. Par ailleurs, hormis ce flyer, Meinier n'a jamais été cité dans les publicités à la radio par exemple.

André Favre continue:

- Un possible concert gratuit de Michel Tirabosco - pour présenter son nouveau CD - est en discussion.
- Roadmovie: projet national prévu le 13 octobre, consistant en la projection de 2 films différents, un pour les enfants l'après-midi et un pour les parents le soir, suivis à chaque fois d'une discussion avec eux.
- 1^{er} août discuté.
- Inauguration du Centre du village le 9 juin : programme en cours d'étude, plus d'infos suivront, collaboration nécessaire avec la commission ICV.

f) Bâtiments & Aménagement (BAM)

Corinne Ménétreay résume les points discutés le 24 janvier:

- Petit tour des travaux effectués à l'école et de ce qui est encore à faire.
- Tous les appels d'offres ont été envoyés pour le gros œuvre de Berthet et en partie pour le second œuvre - peut-être terminé à ce jour. Ouverture du chantier le 30 janvier et mise en vente des appartements PPE prévue ce printemps.

Le Maire rajoute qu'il ne reste que le noyau central du bâtiment. L'ingénieur civil Kunz est remplacé par le bureau d'ingénieurs Nossob, Messieurs Bosson et Rodriguez. Le programme des travaux prévoit la vente des appartements sur plan avant cet été en effet et la remise des clés à la fin de l'été 2013.

- **Corinne Ménétrey** continue avec une demande qui nous est parvenue de la Hoirie Gillioz, via leur notaire, pour le déclassement partiel de leur parcelle agricole. Ils proposent en contrepartie d'offrir l'autre partie de la parcelle à la Commune.

Le Maire précise que nous leur avons expliqué la procédure habituelle, qui consiste à ce que la Commune fasse une demande de déclassement auprès du Canton. Pas de suite donnée pour l'instant, cet objet sera discuté en commission.

- Contournement du village par le chemin des Noyers: L'Exécutif a approché Pascal Desbiolles, rapporte **Corinne Ménétrey**. Il n'est pas contre le projet qui passerait sur son exploitation, mais souhaite en contrepartie déménager ses hangars du côté de Bellebouche. **Le Maire** révèle que Pascal Desbiolles serait d'accord d'élargir le chemin de la Reine en empiétant sur une partie de sa parcelle, mais il souhaiterait en effet profiter de l'occasion pour construire quelques bâtiments sur sa propriété en face de la campagne Berthet. Un déclassement général de cette zone et de Berthet pourrait être envisagé. Ces logements supplémentaires viendraient en déduction du nombre d'habitants prévus dans le PSD Pallanterie. Une esquisse réalisée par Pascal Tanari est présentée; le coût de celle-ci sera partagé avec les futurs bénéficiaires. Il confirme à **Coranda Pierrehumbert** qu'avant toute chose, l'étude de faisabilité pour le contournement du village se fera avec plusieurs variantes, pour tenir compte des remarques du Conseil rajoute **Etienne Murisier**.

Yannick Dupraz exprime sa surprise de voir que des constructions sont régulièrement projetées, comme une machine que nous n'arriverions pas à arrêter, sans envisager plutôt de s'arrêter aux 2'000 habitants actuels pour préserver la nature et une certaine qualité de vie. **Le Maire** rappelle qu'une communauté vit et se développe raisonnablement, sinon elle meurt; surtout si l'on construit de manière harmonieuse avec des parcs permettant de se promener calmement dans le cadre bâti. Par ailleurs, il faut tenir compte de la position de l'Etat et des demandes de logements de la population.

Alain Corthay rajoute que nous sommes obligés de prendre en compte les choix du Canton. Les Communes ayant peu de pouvoir sur les grands axes cantonaux, nous pourrions d'autant mieux inciter le Canton à limiter les dégâts et préserver une certaine qualité de vie, si nous montrons que nous faisons des efforts pour aller en partie dans leur sens et que nous bâtissons des constructions harmonieuses pour réduire un éventuel "mini-Lignon" à la Pallanterie.

Florio Togni partage le sentiment de Yannick Dupraz, même s'il ne partage pas forcément son évaluation. Par rapport à la vue d'ensemble prévoyant d'implanter 7'000 habitants à la Pallanterie, il est préférable de concevoir des espaces de logements plus harmonieux. La cible des habitants de la zone Berthet-Desbiolles, qui serait probablement en zone de développement, comprendrait obligatoirement une partie des appartements sociaux, complète **le Maire**.

g) Information, Communication & Votations (ICV)

Ràs selon **Jacques Petitpierre**.

h) Réclamations (REC)

Idem.

6. Rapports des représentants au sein des commissions externes

a) Groupement du CSR (Centre sportif de Rouelbeau)

Ràs selon le **Président**, prochaine réunion dans une semaine.

b) GIPE (Groupement intercommunal de la Petite enfance de Gy, Jussy, Meinier et Presinge)

L'essentiel a déjà été dit, indique **Alain Corthay**.

c) Amadeus

L'automne a été un peu difficile selon **Florio Togni**, car le Directeur de l'édition 2011 n'a pas souhaité continuer. 2013 verra donc l'arrivée à la Direction de deux jeunes membres du comité en principe. Enfin, il assistera à l'assemblée générale le 5 juin 2012, la présence de l'Exécutif étant fortement souhaitée.

d) FITIAP (Fondation de la Pallanterie)

Isabelle Meier a assisté à la réunion des finances pour le bilan. Nouvel organe de révision recherché, sept offres reçues.

Etienne Murisier signale qu'il s'agissait de la 1^{ère} réunion dans sa nouvelle composition, qui a donc traité principalement de la répartition des membres dans les commissions. M. Sella est le nouveau Président, M. Ambrosetti le Vice-président et Jérôme Bene est membre du Comité.

e) Communes-Ecole

Ràs selon **Julia Collis**.

f) Pompiers

Le 175^{ème} anniversaire de la Compagnie sera fêté du 15 au 17 juin, indique **André Favre**. Le gérant du restaurant le Rouelbeau a confirmé qu'il sera partie prenante dans cette fête, rajoute **Etienne Murisier**. Les sociétés qui souhaitent participer à cette manifestation doivent semble-t-il tout organiser elles-mêmes (tente, électricité, paiement de l'emplacement,...) et assurer leur présence pendant les 3 jours, ce qui est très lourd et difficile à assumer selon **Corinne Ménétreay**.

Pour conclure, le **Maire** exprime le souhait de voir un grand nombre d'élus à cette célébration, car il serait bon que les Autorités participent activement aux anniversaires des sociétés.

g) Fanfare

Concert annuel le 28 avril, signale **François Mégevand**.

7. Divers

a) Ecole Montessori

Jean-Baptiste Leclercq a été approché par M. Alexis Ramu, qui a créé une école Montessori à Collonge-Bellerive, qui fonctionne bien puisqu'il a 20 élèves en liste d'attente pour l'année prochaine. Il se demandait si ce n'était pas une bonne idée de créer une telle école pour les 3 à 6 ans dans une Commune comme Meinier, vu les difficultés rencontrées pour

placer des enfants dans des institutions d'accueil de la petite enfance. Il cherche donc un local.

Alain Corthay pense qu'il est difficile de louer des locaux à des entreprises à but lucratif comme cette école privée. S'ils trouvent des locaux privés, il serait effectivement utile de compléter l'offre d'accueil, mais ce n'est pas notre rôle.

b) Centre du village

Coranda Pierrehumbert s'interroge sur l'état d'avancement des places de jeux, puisque les jeux du préau ont été démontés. **Alain Corthay** répond que les places de jeux ont été choisies, tant au niveau de leurs emplacements que du matériel lui-même, après de complexes choix et séances avec tous les intervenants. D'ici au 9 juin, toutes les places de jeux seront opérationnelles. Nous ne perdons pas de vue qu'un bout du mur qui sépare le préau du jardin d'enfants actuel sera cassé, pour donner accès aux enfants de la division élémentaire à la place de jeux prévue là-bas. La Rampe avait également demandé de pouvoir utiliser ces locaux. A voir.

Les places de parking derrière la salle communale vont disparaître, répond **le Maire à Coranda Pierrehumbert**, mais celles de devant la salle sont encore en réflexion. Les places de dépose vont subsister et seront augmentées de celles du parking souterrain à disposition pour les visiteurs.

c) Commissions élargies

Yannick Dupraz suggère de faire venir des conférenciers lors de ces commissions élargies, pour des sujets comme les zones piétonnes, le développement des marais, ou tout autre thème utile à la communauté.

Le Maire répond qu'il ne faut pas dépasser le rôle du Conseil. Il n'est pas là pour écouter des orateurs pendant des heures. Libre à chacun d'organiser ce genre de réunions à la salle communale s'il le désire - comme vous l'avez très bien fait dans le cadre du Festival Nature ou comme nous le faisons pour des domaines précis via des mandataires (fibre optique, chauffage à pellets, etc). Mais Meinier fait déjà beaucoup de choses et la mission du Conseil est de délibérer et prendre des décisions sur le fonctionnement de la Commune.

Plus personne ne demandant la parole, **le Président** lève la séance à 22h35.

Prochaine séance du Conseil Municipal :

jeudi 22 mars 2012 à 20h15

Le Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

Le Président
du Conseil Municipal

.....

Yannick Dupraz

.....

Jean-François Jordan

Annexe : délibération votée

Meinier, le 22 mars 2012 /mv



Meinier

Législature 2011-2015
 Délibération N° 01/2012
 Séance du Conseil municipal du 23 février 2012
 p. 10/1

Délibération n° 01

Ouverture d'un crédit d'investissement pour l'aménagement de la route de la Repentance, du carrefour route de la Repentance / chemin du Stade et des transversales du chemin du Stade

Vu la nécessité de procéder à l'aménagement de la route de la Repentance, du carrefour route de la Repentance / chemin du Stade et des transversales du chemin du Stade pour améliorer la sécurité du Centre du village et inciter à la modération de la circulation,

vu les explications données au Conseil municipal lors de précédentes séances,

vu la demande d'autorisation de construire n° APA 35714-1 déposée au DCTI, en cours d'instruction,

vu le devis estimatif établi le 15 février 2012 par l'entreprise In Situ SA,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal décide par 14 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'ouvrir un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 400'000.-, pour l'aménagement de la route de la Repentance, du carrefour route de la Repentance / chemin du Stade et des transversales du chemin du Stade;
2. De comptabiliser la dépense prévue d'un montant de Fr. 400'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Meinier, dans le patrimoine administratif;
3. D'amortir le montant net en 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le n° 62.00.331.22 dès l'année qui suit la fin des travaux;
4. D'autoriser le Maire à contracter si nécessaire un emprunt jusqu'à concurrence du montant de Fr. 400'000.-;
5. De donner les pouvoirs nécessaires au Maire pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le 2 avril 2012.

Meinier, le 2 mars 2012

Le Président du Conseil municipal
Jean-François Jordan